

## 22 propositions pour construire l'Europe de demain

### Partie 1 • La création d'une véritable scène politique européenne

*Résolution n°13/3b, adoptée par le Conseil d'administration des Jeunes Européens - France le 7 avril 2013 à Stuttgart et reconduite par le Conseil d'administration des Jeunes Européens - France le 30 août 2020 à La Turballe.*

#### A • Concernant le président de l'Union européenne, pour une meilleure visibilité

**1 • Qu'à court terme, chaque parti européen présente une tête de liste pour les élections au Parlement européen.** La tête de liste désignée à l'issue de primaires citoyennes européennes sera également candidate au poste de président de la Commission. Cette initiative, rapidement réalisable, permettra de renforcer la légitimité du président de la Commission, tout en engageant à chaque élection du Parlement européen un véritable débat sur la politique de l'Union. L'implication des citoyens sera grandement favorisée par l'organisation de primaires citoyennes.

**2 • Qu'une seule personne occupe le poste de président du Conseil européen et de président de la Commission.** L'Union européenne souffre d'un cruel manque de visibilité, lequel est préjudiciable pour les citoyens européens, qui ne peuvent s'attacher à une personnalité médiatique incarnant l'Union. La fusion du poste de président de la Commission avec celui de président du Conseil européen permettra à une personnalité d'incarner l'Union et ses politiques et favorisera le sentiment d'adhésion au projet européen. Cette personnalité doit être élue au suffrage universel direct.

**3 • Que le nombre de commissaires soit laissé à la discrétion du président de la Commission.** La composition actuelle de la Commission européenne et le processus de nomination des commissaires européens est aujourd'hui laissé à la discrétion des États membres de l'UE, d'après le principe « un commissaire par État membre ». Or, la Commission européenne ne doit pas être garante des intérêts nationaux. Le nombre de commissaires doit donc être laissé à la discrétion du président. Cette évolution représentera un premier pas vers la transformation de la Commission en véritable gouvernement.

# Institutions, démocratie et subsidiarité

## Résolution n°13/3b

**4 • Que le Parlement européen bénéficie de l'initiative législative.** Institution représentant directement les citoyens, le Parlement européen doit pouvoir bénéficier de l'initiative législative afin de garantir l'expression citoyenne dans la législation. C'est un prérequis pour que les citoyens européens se sentent réellement écoutés et représentés au niveau européen.

### B • Concernant la redéfinition des organes législatifs

**5 • Que le Parlement européen soit réellement co-législateur à chaque fois que les institutions européennes se saisissent d'une question.** Chambre représentant les intérêts des citoyens, le Parlement européen doit pouvoir le faire sur toutes les questions. La procédure législative ordinaire doit être élargie à la totalité des domaines relevant des compétences de l'UE, afin de garantir au citoyen l'expression réelle de sa volonté. Cela passe, s'il le faut, par une composition particulière du Parlement tel que proposée au point 8.

**6 • Que le Conseil de l'Union européenne devienne un Sénat européen colégislateur.** Le Conseil de l'Union doit devenir une seconde chambre composée d'élus des divers Etats membres. Chaque Etat doit avoir le même nombre de sénateurs et ces derniers seront les garants des intérêts étatiques. Cette chambre sera indispensable pour garantir la pérennité des structures étatiques existantes au sein de l'Union. Le mode d'élection des sénateurs sera laissé à la discrétion des Etats membres.

**7 • Qu'un nombre déterminé de députés européens soient élus sur une liste transnationale et que des circonscriptions européennes transfrontalières soient créées.** Dans le but de faire prendre conscience à la population des enjeux européens du scrutin et le démarquer des enjeux nationaux, nous souhaitons qu'une partie des députés européens soient élus sur une liste transnationale et qu'aux frontières de chaque Etat, des circonscriptions transfrontalières soient créées.